

## COMMUNE DE VERNIER

### PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

### Un accueil convenable de nos chiens

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'ordonnance fédérale sur la protection des animaux (art. 71 OPAn) consacre les besoins vitaux de nos amis à quatre pattes : *Les chiens doivent être sortis tous les jours et en fonction de leur besoin de mouvement. Lors de ces sorties, ils doivent aussi, dans la mesure du possible, pouvoir se mouvoir librement sans être tenus en laisse.*

Conformément à la loi sur les chiens de Genève (LChiens), notre commune dispose de six espaces de liberté. En dehors de ces espaces, les chiens doivent être en tout temps tenu en laisse.

Ces espaces sont inégalement répartis dans notre commune. Le quartier de Vernier-Village ouest ainsi que les nouveaux quartiers Coupe Gordon-Bennett et Actaris se trouvent à plus de 10 minutes à pied d'un espace de liberté pour nos amis à quatre pattes.

A Vernier, plus de 2'150 chiens (enregistrement Amicus) doivent se partager ces six espaces. Les médailles délivrées en 2024 ont généré des revenus de plus de CHF 50'000.- annuels. Le Canton de Genève enregistre plus de 35'500 canidés.

L'état et l'entretien de nos parcs à chiens font régulièrement l'objet de critiques. Les récentes motions « M 446 – 25.05 Améliorons le parc à chiens près du cimetière de Vernier » et « M 024 - 26.04 Pour les toutous de Châtelaine », ainsi que les diverses interventions lors des séances plénières du conseil municipal en sont autant de preuves. De nombreux détenteurs font état, par exemple, de trous dans les grillages, d'épis qui s'insèrent dans les oreilles des chiens, nécessitant des narcoses complètes pour les retirer, en raison de graminées non fauchées. De plus, avec l'augmentation des chaleurs caniculaires en été, le manque de points d'eau ainsi que de bancs sont criants.

Si la sécurité et la propreté doivent être garanties, nos amis à quatre pattes méritent mieux que les installations actuelles.

Cette problématique doit être traitée d'un point de vue global pour que nos chiens disposent d'accès à un espace de liberté de bonne qualité, tout au long de l'année.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

#### **Invite le Conseil administratif :**

- À étudier, l'implantation de nouveaux parcs à chiens pour combler le mitage actuel.
- À présenter un plan d'aménagement standard des parcs à chien, incluant notamment des accès à des points d'eau, à des zones ombragées ainsi qu'à du mobilier urbain.
- À repenser l'entretien courant des parcs pour garantir un espace propre et sécurisé tout au long de l'année.

Yves Magnin & Leila Müller, Conseillers municipaux  
Le Centre-Vert'libéraux



Zones situées à moins de 10 minutes à pied d'un parc à chiens sur la commune de Vernier.